

DIALOGUE
SUR
LES AFFAIRES DU TEMPS,
ENTRE ARISTE, CLÉANTE ET EUGÈNE.

Coll
FRC
3147

O U
HISTOIRE
DES VARIATIONS
DE L'ABBÉ LAMOURETTE,

A PARIS,

1792.

M+W 5605

Voici le tableau de tous les ouvrages de Lamourette ;
l'édition est indiquée. A côté de chaque ouvrage
se trouve l'abréviation qui le désignera.

- Pensées sur l'esprit et le dessein des Philosophes
irréligieux de ce siècle. --- Paris. 1785. . . . Esp.
Pensées sur la Philosophie de la Foi. --- Paris.
1789. . . . Phil.
Les délices de la Religion. --- Paris. 1788. . . . Dél.
Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie
religieuse. --- Paris. 1785. . . . Cons.
Cinq Prônes civiques. --- A Lyon chez Perisse.
--- Chacun est désigné par son N^o. et le signe Pr.
Le Décret sur les biens du Clergé justifié, etc.
A Paris sur l'imprimé. 1791. . . . Décr.
Lettre pastorale du 7 avril 1791. . . . Let.
Instruction pastorale du 12 mai. . . . I^e. Inst.
Avertissement pastoral du 20 mai. . . . Aver.
Instruction pastorale du 16 juillet. . . . II^e. Inst.
Discours prononcé à l'Assemblée Nationale le lundi
21 novembre 1791. -- N^o. 326 du Moniteur. Dis.
Discours pour la fête des Canoniers-volontaires ,
prononcé le 4 décembre 1791. . . . Can.



AVERTISSEMENT.

A RISTE et Cléante sont tous deux disciples de M. Lamourette. Mais Ariste est disciple de Lamourette en 1786, et Cléante en 1790. Ariste a été formé par l'Abbé Lamourette, et Cléante par l'Evêque Lamourette. Lorsque Ariste recevoit des leçons, c'étoit le Roi qui nommoit aux bénéfices. Lorsque Cléante alloit à l'école, c'étoit la Nation qui dispoit des places. Ariste n'a lu que les ouvrages de son maître faits avant la Révolution. Cléante ne connoît que les Prônes, Mandemens et Discours faits après la Révolution. Ariste, éloigné de Paris et de Lyon, souvent en voyage, ignore ce qu'est devenu son maître depuis 1789. Cléante n'est gueres instruit sur les anecdotes de sa vie avant 1789. Tous deux au reste ont une telle vénération pour leur Instituteur qu'ils n'osent penser et parler autrement que lui. Ils affirment ses opinions, ils emploient ses expressions. Leur Dialogue est un tissu de ses ouvrages. Ils ne se permettent d'ajouter que les mots absolument nécessaires pour former et lier un entretien. Ce qui

est de Lamourette est écrit en caracteres ordinaires. Ce qui est d'eux , en lettres italiques. On prie instamment le Lecteur de vérifier lui-même les citations. Elles sont exactes. Les termes sont conservés , le sens n'est altéré nulle part. Le Lecteur s'apercevra même qu'on pouvoit citer beaucoup plus , et qu'Ariste et Cléante auroient encore matiere à se quereller tout un jour.

Spectatum admissi risum teneatis amici.



PREMIER DIALOGUE.

INTERLOCUTEURS:

ARISTE ET CLÉANTE.

La Scène est dans une Ville de Province.

ARISTE ET CLÉANTE.

ARISTE.

Monsieur Cléante , je vous salue.

CLÉANTE.

Bon jour , Citoyen Ariste , je suis ravi de vous voir. Il y a long-temps que je souhaitois causer avec vous. On m'a dit que vous étiez un homme d'un jugement sain et pur. J'ai aussi une raison assez sage. Je ne doute point que toutes nos pensées ne se coordonnent pour composer une même opinion.

ARISTE.

Je le souhaite , Monsieur Cléante.

CLÉANTE.

C'est de la révolution françoise que je veux vous entretenir. J'en parle volontiers.

ARISTE.

Ce sujet est grand et sérieux.

CLÉANTE.

Pour moi, je n'ai qu'un mot. C'est le refrain de tout bon François. Vive l'égalité et la liberté ! O douce liberté, le plus précieux de tous les biens, la plus nécessaire des jouissances (1). L'homme est né le maître de tout ce qui est moins parfait que lui. Mais il n'est lui-même soumis qu'à la raison suprême et éternelle, parce qu'il n'y a qu'elle qui soit quelque chose de plus grand et de plus excellent que lui (2).

ARISTE.

Monsieur, il y a bien de l'équivoque à dire que l'homme est né libre (3). Aujourd'hui ce nom de liberté ne fait que réveiller des idées d'égoïsme, d'insubordination, de libertinage et d'impunité (4). En général, il est dangereux d'entretenir les hommes dans des idées de liberté et d'indépendance (5).

CLÉANTE.

Citoyen Ariste, votre langage m'étonne. Seriez-

(1) V^e. Pr. p. 34. (2) I^{er}. Pr. p. 10. (3) Phil. p. 16.
(4) Esp. p. 236. (5) *Ibid.* p. 230.

vous par hasard un de ces hommes qui regrettent la honte et les tribulations de notre ancienne servitude (1)? Méconnoîtrez-vous la beauté d'une conquête qui embellira l'histoire du genre humain (2)? Oseriez-vous blâmer nos immortels représentans, ces génies à qui nous devons des statues (3), qui sont venus éclairer la nation sur l'excès de son avilissement (4), et redresser avec majesté ce bel empire sur les ruines de tous les abus et de tous les désordres (5)?

A R I S T E.

Tout philosophe qui propose des vues dont l'exécution demande de grands changemens doit être mis au rang des rêveurs inutiles; et s'il s'attache à porter la fermentation dans les esprits, et à attirer sur ses idées une attention qui ne peut que déprécier aux yeux d'une nation le caractère de son gouvernement, il est l'ennemi le plus dangereux qu'une société puisse nourrir dans son sein (6). Est-il une politique plus fautive et plus mal entendue que d'entreprendre la réforme de tous les systèmes reçus? que de vouloir changer la marche ancienne des gouvernemens, et de ne présenter que des idées de bouleversement et de destruction (7)?

C L É A N T E.

Vous êtes trop vivement frappé, Ariste, par les difficultés du plus grand et du plus tumultueux

(1) Can. p. 1. (2) V^e. Pr. p. 27. (3) Ibid. 31. (4) II^e. Pr. p. 27. (5) Can. p. 4. (6) Esp. p. 232. (7) Ibid. 224.

changement qui fut jamais. Les décombres qui *environnent encore notre constitution* vous en obscurcissent la belle ordonnance (1). *Mais persuadez-le vous bien, c'est ici une salutaire secousse* (2). De grands désordres ne sont pas toujours des malheurs (3). Il est un point dans la décadence des empires où la raison et la justice ne sauroient plus rien redresser qu'au milieu des grandes terreurs, et où l'amour légitime de la liberté se trouve presque réduit à allouer les éruptions de la licence et de la férocité (4).

A R I S T E.

Hé quoi, Cléante ? N'y a-t-il pas un caractère de philosophie bien plus mûre, plus grave et plus respectable, à ne changer et à ne détruire que le moins qu'il est possible ? à rectifier toutes choses sans paroître y toucher ? à rendre les hommes meilleurs et plus heureux, sans exciter de sensation brusque, et en faisant tourner, par des ressorts imperceptibles, au bien général, les défauts et les vices mêmes de la constitution actuelle des sociétés (5) ?

C L É A N T E.

Que vous êtes malheureux, Ariste, d'adopter cette timide et ombrageuse politique. Pour moi je ne trouve point d'expressions qui répondent à la joie

(1) V^e. Pr. p. 37. (2) Ibid. 33. (3) Ibid. 11. (4) Ibid. 12.
 (5) Esp. p. 224. et 225.

d'une si grande et si solennelle délivrance (1). La voilà notre France qui sort radieuse du sein de son opprobre (2). Il est manifeste que cette révolution s'ordonne et s'enchaîne dans les plans de Dieu pour amener l'état fixe et parfait du genre humain (3); Toutes les anciennes fictions du monde sans misère, la fiction de l'âge d'or et toutes les suppositions qu'on a imaginées pour se peindre le regne de la félicité et l'état parfait du genre humain, toutes ces images n'approcheront pas encore de la vérité et de la beauté du spectacle que nous offrira la France; et déjà le peu de moments qui subsistent de la sagesse de nos loix, n'est-il pas une attestation bien frappante de ce que peut pour le bonheur public un régime de liberté (4)?

A R I S T E.

Comme vous voyez tout en beau ! J'ai bien d'autres pensées. Je ne puis m'accoutumer au renversement prodigieux dont je suis témoin. Un Prophete qui auroit fait cette prédiction : " Un temps viendra " où les mots signifieront chose contraire à ce qu'ils " avoient signifié auparavant ; quand on prêchera " la licence , on croira qu'il s'agit de subordination ; " quand on armera le fort contre le foible , le fripon " contre l'honnête homme , le valet contre son maître , on criera : Vive la justice ! Quand on bouleversera tout , qu'on encouragera tous les vices ,

(1) I^{er}. Pr. p. 25. (2) Can. p. 4. (3) II^e. Inst. p. 8.
 (4) V^e. Pr. p. 38. et 39.

» qu'on brisera tous les liens de la société , chacun
 » s'écriera : Voilà le rétablissement de l'ordre , tous
 » les hommes vont être heureux ! » Ce Prophete
 auroit été regardé comme un insensé ; et cepen-
 dant cet insensé auroit prédit exactement (1).

C L É A N T E.

*Laissons , Ariste , toutes toutes vos critiques et
 toutes mes louanges vagues. Il est temps de serrer
 notre marche et d'articuler des arguments précis.
 Prenons en main la constitution. Je soutiens que le
 bonheur public est en dépôt dans cette arche
 sacrée (2). Voyons quel est l'article que vous osez
 blâmer. Ce ne sera pas sans doute le premier de
 tous , celui qui établit d'une manière si précise la
 souveraineté essentielle et inaliénable du peuple
 et son autorité suprême sur son gouvernement (3).
 Et concevez - vous , en effet , comment pourroit
 subsister un régime et une autorité qui ne seroient
 pas L'OUVRAGE de tous ceux qui s'y soumettent ?
 Concevez-vous que la loi puisse n'être que la créa-
 tion d'une raison privée ? Non. Une créature qui
 a reçu la pensée et l'intelligence , ne peut dépen-
 dre que des loix où sa raison est intervenue (4).*

A R I S T E.

*Ce système , Monsieur , est absolument faux. Tout
 ce que vous me dites , et tout ce qu'on a écrit de*

(1) Esp. p. 238. (2) Can. p. 3. (3) V^e. Fr. p. 18. (4) 1^{er}.
 Pr. p. 11. et 10.

plus solidement et de plus profondément pensé sur le pacte social, ne se trouve calqué que sur une abstraction et une hypothèse, qu'on doit bien se garder de prendre pour principe (1). Il ne peut jamais être salutaire, que les sujets d'une puissance, regardent, contre l'évidence de l'ordre établi, l'autorité qui les régit comme leur propre OUVRAGE, et comme l'effet d'un arrangement que les circonstances ont produit et que d'autres circonstances peuvent changer ou détruire (2).

C L É A N T E.

Il ne s'agit pas ici de ce qui est salutaire, ou non; il s'agit des droits de l'homme. Toute loi qui n'est pas l'expression de la volonté nationale est une oppression (3). La domination d'un homme sur un autre homme est une dégénération hideuse, qui détruit l'unité et la consanguinité dans la seule espèce qui soit capable de sentir l'humiliation, et qui ait la conscience de son existence et de sa grandeur. Dominer est essentiellement un rapport entre des natures dissemblables (4).

A R I S T E.

Pour moi cette domination qui vous révolte, je la vois dans la nature même des choses. Adam, s'il vivoit encore, seroit le Roi naturel de tous les hommes; ou si l'autorité originelle se trouvoit partagée entre plusieurs puissances, ce partage ne

(2) Phil. p. 28. (2) Ibid. 29. (3) I^{er}. Pr. p. 11. (4) Ibid.

seroit que le dédoublement de la même souveraineté, de sorte que tout empire releveroit naturellement de lui , comme du centre de toute paternité et de toute autorité. L'état de société est donc une œuvre de la création ; elle ne dépend point d'un contrat ; toute société est une fraternité et tout gouvernement une paternité. Le régime monarchique est par conséquent la plus parfaite de toutes les formes sociales (1).

C L É A N T E.

O *Ariste* ! rentrez en vous-même , et interrogez votre ame. Elle vous répondra , si vous pouvez l'entendre , que son suprême auteur ne l'a pas marquée d'un si sublime caractere , ni douée d'une si prodigieuse capacité de s'élever et de s'étendre , pour subir l'avilissement de la servitude (2). Acquérir l'ampleur , la stabilité et la solidité de l'existence ; voilà le caractere intime et radical de la constitution humaine. Tout ce qui est veut être davantage. Cette ardeur d'être et d'avoir rend notre nature sublime. Elle est le germe de la sociabilité (3). Mon ame s'éleve par le sentiment de ma grandeur recouvrée (4).

A R I S T E.

Ah ! Monsieur , c'est précisément ce souci d'augmenter et de ne pas finir qui est le foyer des pas-

(1) Phil. p. 29. et 30. (2) 1^{er}. Pr. p. 10. (3) V^e. Pr. p. 13.
 (4) 1^{er}. Pr. p. 25.

sions destructives de la justice et de l'ordre public ; et qui nourrissent l'esprit de despotisme dans les rois et de sédition dans les peuples (1). *Je ne veux cependant pas vous détromper de vos idées de grandeur, ni chercher à détruire vos désirs de puissance, de stabilité et d'infinité. Mais ce n'est pas tout cet amas de vanité et de fumée que notre cœur nous demande. Il faut conduire cet effort d'être et d'avoir dans un ordre de jouissances où il ne peut réellement périr, et courir vers l'infinité que l'évangile vient nous offrir. Alors vraiment vous serez désabusé de toutes les inquiétudes de l'orgueil et de toutes les entreprises de l'esprit d'indépendance* (2).

C L É A N T E.

Je n'entends point, Ariste, toutes vos considérations abstraites. L'origine du pouvoir absolu est après tout si honteuse qu'elle seule en indique tout le crime. Voyez comment il s'est formé. C'est au milieu de l'égarément et de la stupidité où l'idolâtrie plongea les premiers habitants de l'Égypte, qu'on vit s'élever les premières monarchies suprêmes et absolues. Dans le désordre de toutes les idées les rois étoient devenus des dieux. Leurs successeurs destinés à le devenir eux-mêmes exerçoient une sorte d'autorité divine. Si vous suivez l'histoire de tous les despotismes qui ont désolé le

(1) Phil. p. 343. (2) Dél. p. 253. et suiv. *passim*. Voyez encore Phil. p. 343. et suiv.

monde, vous trouverez que toutes ces autorités opprimantes, ont leur berceau dans les fables extravagantes, et leur origine dans les fausses religions (1).

A R I S T E.

Cléante, vous faites à la gentilité un reproche bien injuste, et vous confondez des choses très-distinctes. Son culte pouvoit être vicieux, mais sa politique étoit assurément bonne. Si dans les siècles d'idolâtrie tout étoit en désordre du côté de la religion et des mœurs, au moins l'autorité publique étoit à couvert. Et chez des nations accoutumées à révéler leurs rois comme les enfants des dieux et destinés à le devenir eux-mêmes, on auroit dévoué à l'exécration quiconque auroit osé faire chanceler les trônes, ou parler avec légèreté du respect et de l'obéissance qu'on rendoit aux princes. L'erreur qui élevoit au-dessus de la classe humaine les puissances de la terre étoit du moins utile à la sûreté de la subordination et au repos des états. Elle approchoit de la vérité du christianisme (2).

C L É A N T E.

Qu'osez-vous dire, la vérité du christianisme? La royauté absolue n'a jamais passé du sein de la gentilité dans la véritable religion, que comme un abus s'introduit dans une institution sage et parfaite (3). Par-tout les livres saints nous présentent la pléni-

(1) 1^{er}. Pr. p. 12. (2) Esp. p. 47. (3) 1^{er}. Pr. p. 15.

tude de la puissance entre les mains des rois comme un renversement d'ordre qui ne pouvoit procéder que de l'extinction de la religion véritable (1) ; la religion a horreur de la supériorité absolue d'un homme sur d'autres hommes (2). Sa législation divine brise les sceptres, et maudit la servitude (3). C'est ce livre philosophique qu'on appelle l'évangile, qui, au milieu de l'esclavage du monde entier, avertissoit les hommes de leur abrutissement ; c'est à ses maximes que nous devons de n'être plus à la discrétion d'une poignée de Licteurs nommés ROIS (4).

A R I S T E.

Vous connoissez bien peu, Cléante, le véritable esprit de l'évangile. Jesus-Christ nous donne autant d'exemples que de leçons de respect et de soumission aux puissances. Il ne distingue pas même ce devoir, du tribut d'adoration que nous devons à la majesté infinie ; et César est placé à côté de Dieu même dans le commandement qu'il nous fait d'être obéissans et fideles (5). *En un mot* le christianisme nous apprend que *TOUTE PUISSANCE VIENT DE DIEU*, et que l'hommage de notre soumission à la majesté des rois est un devoir *PARALLELE* au tribut d'adoration que nous devons à la majesté suprême (6).

(1) Esp. p. 13. (2) Décr. p. 10. (3) III^e. Pr. p. 28. (4) Dis.
 (5) Esp. p. 72. (6) *Ibid.* p. 47.

CLÉANTE.

Mais savez-vous donc, Ariste, quelles affreuses conséquences dériveroient d'un si étrange principe ? Si Jesus-Christ a décidé que l'autorité des princes étoit légitime, et qu'ils tenoient de DIEU cette PUISSANCE suprême qui fit trembler tant de peuples (1), leur obéir devient un devoir PARALLELE à celui d'adorer la divinité (2) ; il faut dire que c'est Dieu qui a armé les monstres pour désoler la terre ; que c'est en son nom que des tyrans atroces n'ont cessé de tourmenter le monde (3). O Ariste ! si une telle puissance pouvoit jamais procéder du même Dieu qui nous donna le jugement et l'intelligence, ne faudroit-il pas lui reprocher le don qu'il nous a fait de sentir l'injustice (4) ? Un culte qui consacrerait un désordre si révoltant pour la raison, ne seroit-il pas une institution scandaleuse, un système ténébreux inventé pour le malheur du monde et pour l'extinction irrémédiable de toute liberté et de toute vertu (5) ? Revenez, Ariste, à ces touchantes idées d'unité, de fraternité, de sociabilité, auxquelles la loi évangélique, d'après celle de la nature, ne cesse de rappeler les hommes (6).

ARISTE.

O Cléante ! Jesus-Christ avoit une philosophie bien plus haute et plus saine. Au lieu de gémir

(1) 1^{er}. Pr. p. 21. (2) V^e. Pr. p. 5. (3) 1^{er}. Pr. p. 21
 (4) *Ibid.* p. 22. (5) *Ibid.* p. 9. (6) Décr. p. 9.
 stérilement,

stérilement , comme ont fait de tout temps ceux qui ont voulu se parer d'une vaine philosophie , sur l'injuste répartition des avantages de la vie , et sur la fatalité qui asservit des millions d'hommes , au lieu de faire sonner éternellement à nos oreilles les noms fastueux de patrie , d'humanité , d'égalité , de sociabilité ; il nous montre distinctement l'agrandissement de notre être dans ce qui nous en paroisoit le décroissement et la ruine , et nous conduit à tous les retranchements de la vie simple et modeste , par le même intérêt qui nous rendoit insupportable notre dépendance , qui nous pousoit à tout avoir et à tout dévorer. Il nous engage à courir vers l'infini , et pourvoit par-là avec une sagesse et une profondeur de vues dont aucun législateur n'avoit donné l'exemple au monde , au bonheur de tous les états et de tous les gouvernements de l'univers (1).

C L É A N T E.

Je vois bien , Ariste , ce qui vous attache à toutes vos interprétations fausses. Vous avez plutôt lu les Théologiens que l'évangile. Vous confondez toujours la religion théologique qui est une doctrine aristocratique , avec la religion de l'évangile qui est encore plus démocratique que la constitution même (2). Vous ne savez pas qu'il s'est élevé à côté du despotisme impérial , un despotisme sacerdotal , qui attribuoit à Dieu la fondation des trônes , pour rendre sa

(1) Dél. 254 et suiv. *passim.* et Phil. 344. et suiv.

(2) Disc.

puissance plus inébranlable et pour établir l'unité indivisible des pasteurs de l'église et des chefs de l'empire (1). On a vu les pontifes d'une religion qui proscriit toute autorité qui s'éleve sur les ruines de la justice et des droits du genre humain , exalter les empereurs par des formules toutes payennes (2) ; ils ont enseigné au peuple que les maîtres et les tyrans de la terre ne tenoient leur puissance que du ciel et que la seule pensée de lutter contre l'oppression , étoit un attentat contre la divinité. Ils n'ont cessé d'aveugler les princes sur leurs plus essentiels devoirs (3). *Enfin c'est leur théologie aristocratique qui en consacrant ainsi la tyrannie , en flattant l'orgueil des dépositaires du pouvoir , en faisant une loi au peuple de souffrir la servitude (4) , a été la source de tous les scandales qui ont déshonoré le christianisme , et de tous les maux qui ont déchiré le sein de la France (5).*

A R I S T E.

Je pense bien au contraire que les écrivains de la religion sont allés droit au besoin commun de toutes les sociétés , qui est que les hommes soient bons et l'autorité inébranlable. En nous enseignant que le tout-puissant a fondé les trônes comme il a créé la lumière , ils marquent le front des rois d'un caractère divin ; ils élèvent l'obéissance que nous leur rendons à la dignité d'un acte de reli-

(1) III^e. Pr. p. 30. (2) *Ibid.* (3) *Ibid.* p. 34. (4) *Ibid.* p. 31.
 (5) *Ibid.* p. 30.

gion , et ils mettent dans les intérêts de l'ordre public et du repos général notre besoin d'avoir la paix avec Dieu et avec notre conscience (1). Si donc il étoit vrai que les écrivains de la religion , nous eussent donné , comme les oracles du ciel , les productions de leur propre esprit , il seroit toujours très-certain qu'ils ont fait du bien aux hommes , qu'ils ont rappelé la raison à ses plus purs principes , qu'ils l'ont reconduite , pour ainsi dire , dans son pays natal , et qu'ils étoient par conséquent de vrais et excellents philosophes (2). Les évêques et les prêtres , enseignent une morale et prêchent des vertus que tous les princes du monde seroient certainement trop heureux de voir en vigueur dans leurs états et que tous les peuples de la terre auroient le plus grand intérêt de voir gravées dans le cœur de leurs rois (3). *En un mot* , le clergé a été le plus zélé conservateur des principes qui assurent la tranquillité publique (4).

C L É A N T E.

Ne me parlez pas de cet ancien clergé ; son nom seul me révolte. Son état moral étoit à un point de dégénération qui rendoit méconnoissable la primitive institution du sacerdoce chrétien (5). Ce sacerdoce qui devoit aux autres hommes des instructions et des exemples de douceur , de bonté et d'humilité , est devenu intolérant , turbulent et

(1) Phil. p. 18. (2) Esp. p. 72. (3) *Ibid.* 225. (4) *Ibid.* 223.
 (5) Décr. p. 5.

persécuteur. C'est lui qui a provoqué les rigueurs de l'autorité. C'est lui qui a mille fois fait ouvrir les portes d'airain et plongé des hommes utiles dans l'horreur des cachots. *C'est lui* (1).

A R I S T E.

Arrêtez, Cléante. Vomir, comme vous le faites, des atrocités contre les ministres de la religion, n'est ni instruire, ni raisonner, mais ajouter à la preuve du délire de l'esprit, celle de la petitesse et de la perversité du caractère (2). On doit respecter le clergé, parce que la patrie l'honore, parce qu'elle y reconnoît des noms qui lui sont chers, et qui ont servi à sa gloire (3); parce qu'IL N'A JAMAIS FAIT AUCUN MAL AUX HOMMES (4).

C L É A N T E.

Mais enfin, Ariste, osez-vous, par exemple, justifier le clergé d'avoir absorbé tant d'immenses possessions? N'étoit-ce pas une dégénération choquante pour une institution essentiellement spirituelle et religieuse de s'approprier le domaine d'un champ (5)? Voulez-vous que je vous démontre géométriquement que l'église est de droit divin inhabile à posséder des fonds en propriété (6), et que l'autorité publique doit retrancher un abus qui dénature le caractère des prêtres (7)?

(1) III^e. Pr. p. 34. (2) Esp. p. 222. (3) *Ibid.* 223. (4) *Ibid.* 226. (5) Déc. p. 14. (6) *Ibid.* (7) *Ibid.* 7.

A R I S T E.

Discours inutiles ! Je vous conseille , Cléante , de ne point perdre le temps à déclamer contre la doctrine et les revenus du clergé. Il vaudroit beaucoup mieux vous unir à ce clergé lui-même dans ses efforts pour ce qui est incontestablement utile aux hommes et à la société (1).

C L É A N T E.

Enfin , Ariste , je vois au moins respirer au travers de toutes vos erreurs , un zèle sincère pour la religion. J'en suis ravi. Cela me donne l'espoir que nous finirons peut-être par nous entendre sur quelque point. Vous n'avez pu approuver la révolution dans ses principes politiques sur la souveraineté du peuple , vous l'aimerez au moins en l'envisageant dans la lumière de la religion (2). Je veux vous prouver comment elle prépare de tous les côtés le renouvellement de son regne (3) , et le plus éclatant triomphe que l'évangile ait jamais obtenu sur la terre (4).

A R I S T E.

Ah ! Cléante , vous me retracez des souvenirs amers. On a fait autant de mal à la religion qu'à la patrie. Que vous dirai-je d'abord de l'abolition des vœux , et de la destruction des monastères ? C'est là une plaie bien profonde. Est-il possible

(1) Esp. p. 224. (2) Titre du 1^{er}. Pr. (3) III^e. Pr. p. 1.
(4) II^e. Pr. p. 36.

qu'on ait ainsi méconnu LE PRIX ET L'EXCELLENCE DE LA VOCATION RELIGIEUSE (1)? qu'on ait fermé ces maisons de Dieu (2)? qu'on ait effacé toutes ces sociétés dont la sage et édifiante variété faisoit la gloire de l'église, et publioit l'admirable fécondité des voies de l'esprit saint (3)? Je voudrois vous faire connoître un livre intitulé : Considérations sur la vie religieuse (4). Il vous diroit tout cela bien mieux que moi, et vous dégoûteroit, j'en suis sûr, de jurer une constitution qui abolit la vie religieuse.

C L É A N T E.

Je me soucie très-peu de votre livre. Les vœux religieux sont un engagement contraire aux droits naturels. La constitution l'a prononcé. Je l'ai juré avec une conviction imperturbable (5), et je le jure encore par Jesus-Christ et par son saint avènement (6). Au reste, *Ariste*, tous ces asyles où l'on faisoit de la vertu une profession particulière deviennent plus inutiles que jamais, à présent que tous les états vont être ramenés à la pratique de la vertu et de la morale évangélique (7). Combien cette réforme universelle étoit nécessaire! Il faut le dire, *Ariste*. C'en étoit fait de la religion pour peu que l'ancien gouvernement eût encore duré. Où étoit-elle, en effet, connue et observée cette religion sainte (8)? J'ai beau chercher en parcou-

(1) Consid. p. 1. (2) *Ibid.* 17. (3) *Ibid.* 57. (4) On sait que cet ouvrage est de M. Lamourette. (5) 1^{re}. Instr p. 4. (6) *Ibid.* 19. (7) II^e. Pr. p. 26. (8) *Ibid.* 27.

rant les deux extrémités de la puissance et de la foiblesse. Ce n'est pas sans doute dans la partie puissante et opprimante que son esprit résidoit. Les grands nés et nourris dans les chaînes de tous les préjugés attachoient la gloire de leur existence à la passion de tout dévorer , et à l'habitude de voir couler sans trouble les larmes du peuple. Est-ce là que vous pourrez trouver ceux qui vivent dans l'éloignement de toute impiété ? Est-ce là que vous trouverez ces créatures ingénues et douées de cette délicate probité , qui nous applique à la recherche de ce qui est bon , juste et honnête ? O *Ariste* ! quel rapport pourriez-vous reconnoître entre des images si touchantes et le tableau révoltant des vices et des scandales dont se souilloient sans cesse vos oppresseurs (1) ?

A R I S T E.

Vous exagérez prodigieusement , mon cher Cléante , les désordres des grands. Si vous faites attention au nombre , au rang et au caractère de tant de maisons et de personnages respectables , que nous voyons tous les jours prosternés dès l'aurore devant les sanctuaires de la capitale , ou recueillis devant la sainteté de nos chaires évangéliques , croirez-vous jamais qu'il ne pût sortir de cette classe qui tient aux plus grands noms et aux plus grandes places , un effort capable de produire dans l'opinion une révolution salutaire au soutien de la foi et au rétablissement des mœurs (2) ?

(1) II^e. Pr. p. 29. 30. et 31. (2) Esp. p. 254 et 255.

Au moins faut-il avouer que les vrais disciples de la foi ne se trouvoient pas dans la partie souffrante et malheureuse du peuple. Là on ne reprochoit que des pauvres qui blasphémoient. Le peuple anéanti sous le joug des grands se consumoit à accuser de ses maux le ciel et la terre. Des milliers d'infortunés étoient devenus incrédules à la providence à force de souffrir (1) ; suite nécessaire du regne de l'injustice et de la continuité des tribulations (2). Quelle impression voulez-vous en effet que la pensée de Dieu et des vérités éternelles fassent sur ces malheureux que nos coutumes barbares ont condamné à s'agiter éternellement dans la misère ? Quelle religion peut se faire entendre à leur cœur flétri et désespéré (3) ? Souffrir, est sans doute une nécessité imposée à l'homme par la nature et un devoir prescrit au Chrétien par l'évangile. Mais souffrir toujours est un partage qui dénature et détruit les facultés de celui sur lequel il tombe, que ni la nature, ni la foi, n'ont destiné à aucun homme, et qui n'est que l'une des FATALITÉS affreuses qui résultent des principes iniques sur lesquels les usurpateurs de l'autorité publique ont fondé leur puissance. Celui dont l'état persévérant et habituel est un état d'amertume et de douleur, arrive enfin à un point d'abattement ou d'irritation qui ne lui laisse plus ni le

(1) II^e. Pr. p. 29. (2) *Ibid.* 31. (3) *Ibid.* 33.

courage de réfléchir ni l'espoir d'être consolé ; il n'est plus homme , comment seroit-il chrétien (1) ?

A R I S T E .

Que de blasphèmes vous proferez , Cléante ! Quoi ! souffrir toujours est le résultat d'une fatalité affreuse ! quoi ! souffrir toujours est un obstacle insurmontable à la pratique de la foi ! Que vous entendez peu ce qui est de l'esprit de Dieu ! Que vous êtes peu propre à pénétrer le vrai secret des saints (2) ! Vous ne savez donc pas combien elle est intime l'unité de l'homme-Dieu avec tous les misérables que nous voyons se traîner , languir et souffrir autour de nous (3) ? Vous ne savez donc pas que rien ne nous dispose plus efficacement à devenir les pénitents de l'évangile , que d'avoir toujours été les pénitents de la nécessité et du malheur (4) ; que ce qu'il y a de plus difficile à produire dans le cœur des autres hommes , pour les changer et les sauver , c'est-à-dire , l'habitude des privations et des sacrifices , est déjà tout prêt dans ces malheureux qui n'ont jamais connu que la peine (5) ? Après tout , ces malheurs politiques dont vous parlez , étoient-ils donc si terribles ? Ne savez-vous pas encore que le christianisme fournit à la partie foible et misérable un point de repos et de sécurité indépendant de la pitié des grands , et qui la rend

(1) II^e. Pr. p. 32. (2) Dél. p. 110. (3) *Ibid.* 232. Voyez encore Cons. (4) *Ibid.* 233. et encore Cons. 124. et encore Esp. 183. (5) *Ibid.*

encore heureuse sous le joug même de l'oppression et de la tyrannie (1) ? Que le système évangélique apporte à l'homme quel qu'il soit, souverain ou sujet, une source d'existence, de puissance et de bonheur qui ne tient pas à l'économie externe de la société, et qui est si abondante, si pleinement conforme à notre besoin primitif, et si fort en notre disposition, que tous les biens et TOUS LES MAUX qui nous viennent de notre existence sociale nous paroissent comme des infiniments petits (2). *J'ai lu sur cela, mon cher Cléante, un excellent ouvrage qui a pour titre : Délices de la religion, ou pouvoir de l'évangile pour nous rendre heureux (3). Si vous l'avez médité, vous n'oseriez plus me parler de cette prétendue incompatibilité entre les maux de l'ancien régime et la pratique de la vraie religion.*

C L É A N T E.

Laissez, Ariste, vos auteurs et vos livres. Ecoutez un autre bienfait de la révolution envers la religion. Il est signalé. Il vous en faudra convenir en dépit de tous vos préjugés. Avouez que bientôt il n'y aura plus d'incrédules (4). Car c'est encore le despotisme de notre ancien gouvernement qui avoit enfanté l'incrédulité. On croit d'ordinaire que les systèmes irrégieux qui depuis un demi siècle inondent la cité et les provinces, ne sont que le fruit des efforts que le libertinage a de tout temps

(1) Dél. Disc. prélim. pag. xiv. (2) Phil. p. 342. (3) Cet ouvrage est encore de M. Lamourette. (4) IH^e. Pr. p. 36.

opposés à l'importunité du remords et à la crainte de l'avenir. Mais les passions et le dérèglement des mœurs n'ont pu faire naître l'irréligion (1). L'incrédulité systématique ne vient pas de la haine de la véritable doctrine de la foi (2). La religion ne fut jamais haïe, pour ce qu'elle est (3). Bien dégagée de tout ce qui n'est pas elle, elle ne rencontreroit nulle part d'ennemis ni de détracteurs (4). L'incrédulité systématique a donc sa première origine dans la haine que des esprits réfléchis et sensés ont conçue contre cette théologie aristocratique, dont je vous parlois tout à l'heure (5). Ils ont attaqué le corps d'une doctrine dont l'abus faisoit la force des tyrans (6).

A R I S T E.

Non, Cléante, ce n'est point là le vrai caractère de la philosophie irréligieuse. Vous méconnoissez la malignité de sa source (7), la perversité essentielle de son dessein (8), de son origine et de ses vues (9). Vous me dites que la philosophie n'a jamais attaqué la religion que pour combattre le despotisme, et moi je vous dis que si l'autorité souveraine est aujourd'hui l'objet direct de sa plus féroce déflagration, elle ne l'ébranloit dans le principe que par la répercussion des coups qu'elle

(1) III^e. Pr. p. 31. (2) Décr. p. 15. (3) III^e. Pr. p. 36.
 (4) Décr. p. 15. (5) III^e. Pr. p. 31. (6) *Ibid.* 35. (7) Esp.
 p. 24. (8) *Ibid.* 124. (9) *Ibid.* 25.

portoit au culte national (1). *Vous dites que ce ne sont pas les passions qui l'ont fait naître, mais l'indignation des esprits réfléchis contre les écarts théologiques; et moi je vous dis que l'incrédulité n'est point du tout une affaire de philosophie et de raison. Mais qu'elle n'est autre chose qu'un déguisement sous lequel des hommes ennemis de toute vertu et de tout devoir, se sont efforcés de donner une forme imposante au dérèglement de leur esprit et de leur cœur (2). Et moi je vous ajoute, sans craindre de m'écarter de la justice et de la vérité, que c'est dans ces mêmes passions qui ont toujours fait de ce monde une vallée de larmes; c'est dans l'inquiétude de l'orgueil, dans le dégoût de tous les devoirs, dans la tyrannie des sens, et la haine de tout frein et de toute dépendance, qu'il faut chercher le premier germe de tous les systèmes irréligieux et le vrai berceau de l'incrédulité. De sorte que si on vouloit en donner une idée qui la représentât dans son véritable point de vue, et qui la fit dériver de son vrai principe, il faudroit la définir : LA RÉSISTANCE DU VICE A L'ÉVIDENCE D'UN ÉVANGILE QUI LE CONDAMNE (3). Enfin vous me dites que la religion n'a jamais été haïe pour ce qu'elle est; et moi je vous dis que la philosophie de ce siècle n'est que la haine raisonnée de la vraie sagesse (4). Et que bien plus, elle haït dans la doctrine de la foi, jusqu'aux premiers*

(1) Esp. p. 82. (2) Phil. p. 284. (3) Esp. p. 28. (4) *Ibid.* 229.

devoirs que la raison et la nature avoient prescrits avant elle (1). *Voyez à présent, si la cessation de ce que vous appelez le despotisme doit seule produire l'extinction de l'incrédulité.*

* C L É A N T E.

Déclamez tant qu'il vous plaira contre la philosophie. Toujours est-il vrai que ces philosophes étoient des esprits réfléchis et sensés (2). Que c'étoient de grands hommes qui ont immortalisé notre siècle, qui ont opposé leurs lumières au torrent des erreurs humaines (3); et qu'ils n'ont eu d'autre tort que d'avoir tenté le rappel de la raison et de la justice (4).

A R I S T E.

Ah! Monsieur; à mes yeux la nuance qui distingue un philosophe d'un méchant est imperceptible (5). Leurs manœuvres sont des manœuvres d'iniquité (6). Leurs procédés sont inconciliables avec le caractère d'honnête homme (7). Ce sont des êtres que la nécessité du devoir et de la vertu embarrassent, qui s'aveuglent volontairement sur tous les principes qui gênent leurs habitudes (8). C'est la plus mauvaise compagnie qui soit au monde (9). Ce sont les malfaiteurs du genre humain (10), et les pires de tous les hommes (11).

(1) Phil. p. 290. (2) III^e. Pr. p. 31. et Décr. p. 15. (3) III^e. Pr. p. 33. (4) *Ibid.* 34. (5) Esp. p. 197. (6) *Ibid.* 124. (7) Dél. Disc. prélim. pag. xxj. (8) Esp. préf. p. x. (9) *Ibid.* 4. (10) *Ibid.* 241. (11) Cons. p. 176.

Ils ont nuï aux lettres autant qu'aux mœurs publiques et à la patrie (1). C'est là l'époque et l'origine de cette littérature âcre et fuligineuse, qui a perverti le goût, défiguré tous les talents, qui attestera à tous les âges que l'esprit philosophique est autant la ruine de la raison que le tombeau de toutes les vertus (2). *Pour tout dire en un mot, vos philosophes étoient aussi mauvais citoyens qu'extravagants sophistes* (3).

C L É A N T E.

Mauvais citoyens ! Arrêtez, Ariste. Je vous accorderois peut-être quelque chose sur leurs écarts religieux ; mais il est étrange que vous attaquiez encore leur sincère amour pour la patrie. Ils ont ardemment voulu notre délivrance (4). Ils ont été les défenseurs des droits du peuple (5). Ce n'étoient au fond que des philosophes politiques qui n'avoient d'autre but que de redresser notre gouvernement sur les principes imprescriptibles et inviolables de la vraie association. *On a eu grand tort de dénoncer comme perturbateurs de l'ordre public les seuls citoyens qui eussent le courage d'avertir les hommes de leur dégradation et de leur lâche servitude* (6).

A R I S T E.

Allez, Monsieur, je les connois mieux que vous ces philosophes. Ils ne valent pas mieux en politique qu'en religion. Est-il possible qu'un homme d'esprit soit la dupe de l'artifice le plus hypocrite

(1) Esp. 281. (2) Ibid. 209. (3) Ibid. 92. (4) III^e. Pr. p. 57. (5) Ibid. 34. (6) Ibid. 34. 35.

qui fut jamais (1) ? *Ne voyez-vous pas que ces philosophes n'ont emprunté le caractere d'apôtres de l'humanité , que pour détourner l'idée odieuse de leur caractere véritable (2) ?* Ils ont dit : « Réussissons seulement à rendre le christianisme haïssable et ridicule. Or , pour porter à la foi ce grand coup , donnons-nous d'abord pour des hommes pétris de sensibilité et de dilection , ne paroissions touchés que du saint amour de l'ordre et de la paix. Ne parlons que d'éclairer et de rendre heureuse l'aveugle et souffrante humanité. Gémissons profondément des épaisses ténèbres qui couvrent l'horizon de la France (3). » Ainsi ont raisonné les ennemis de la sagesse (4). *Au fond qu'étoient-ils donc ?* Des hommes dont le dessein étoit de tout bouleverser (5) , dont le caractere étoit destructeur et séditieux (6) , de mauvais et dangereux spéculateurs en matiere d'administration (7) , des esprits turbulents et ennemis du repos du monde (8). *Vous ne voulez pas qu'on les appelle perturbateurs ! Et quels étoient donc les vrais perturbateurs des états et des nations ?* Ce sont ces faux sages qui au lieu de faire servir la raison à fortifier dans tous les cœurs le saint amour de la justice , et à affermir les puissances contre toutes les agitations de l'indépendance et de l'orgueil , osent examiner jusqu'où nos maîtres ont droit à notre hommage ; et qui font chanceler , par les séditieuses maximes de leur

(1) Esp. p. 50. (2) *Ibid.* 74. (3) *Ibid.* 57. 58. (4) *Ibid.* 59. (5) *Ibid.* 92. (6) *Ibid.* 74. (7) *Phil.* 347. (8) *Cons.* 175. et 176.

philosophie désolante , tous les principes qui font le lien , la sûreté et le bonheur des sociétés sur la terre (1).

Il me semble qu'on pourroit adresser à tous les peuples de la terre , en résumé des lumières philosophiques cet étrange et affreux discours : « Peuples de la terre ! Voulez-vous être heureux ? » Démolissez tous les temples et renversez tous les trônes. . . . La philosophie éclaire et soulage les humains , parce qu'elle leur fait connoître et haïr la tyrannie et l'imposture. . . . Les méchants la calomnient. . . . Isle fortunée de Ceylan , tu étois digne de la félicité qui a régné dans ton sein ! » Car tu assujettissois ton souverain à l'observation de la loi , et tu le condamnois à la mort comme le plus obscur des réfractaires , s'il osoit la violer.... » Peuples ! ne connoîtrez-vous jamais vos prérogatives ? La loi n'est rien , si ce n'est pas un glaive qui se promene indistinctement sur toutes les têtes , et qui abat tout ce qui s'éleve au dessus du PLAN horizontal sur lequel il se meut. . . . » Vous donc qui vous faites insolemment adorer du haut de ces trônes qui n'en imposent qu'à l'ignorance ; la stupidité , la crainte , la barbarie , la perfidie , la superstition , voilà vos TITRES. » Levez-vous dont , philosophes de toutes les nations ! » Apprenez à tous les peuples que le gouvernement n'emprunte son pouvoir que la société , et

(1) Cons. p. 175.

» que n'étant établi que pour son bien, il est évident
 » qu'elle peut révoquer ce pouvoir, quand son intérêt
 » l'exige, changer la forme du gouvernement ;
 » étendre ou limiter le pouvoir qu'elle confie à ses
 » chefs, sur lesquels elle conserve toujours une
 » AUTORITÉ SUPRÊME ». *Horresco referens*, mon
 » cher *Cléante* ; qui peut tenir à cet horrible lan-
 » gage ? Ne croit-on pas voir toutes les furies dé-
 » chaînées, jettant dans tous les coins du globe
 » leurs torches infernales, et conjurées pour incen-
 » dier tout l'univers (1) ?

C L É A N T E.

Il vous est libre, Ariste, de vous livrer à ces transports. Pour moi, j'ai entendu ce discours sans aucune émotion. Je l'approuve dans tous ses points. Je serois prêt à le répéter moi-même au peuple. Je voudrois, à l'exemple des philosophes que vous invectivez, lui bien persuader que » la haine de la » raison et des lumieres a chargé d'accusations » très-injustes une philosophie qui n'aspira jamais » à d'autres destructions qu'à celle de l'injustice et » de la servitude (2). Je voudrois lui dire qu'un » homme en qui se concentre la plénitude de la » puissance ne sauroit produire d'autres TITRES du » droit qu'il exerce, que des coutumes payennes, » que les traditions grossieres des temps les plus » ténébreux, ou que l'aveuglement du peuple (3) ; » que la souveraineté du corps de la nation est de

(1) Esp. p. 82. et suiv. (2) III^e. pr. p. 37. (3) I^{er}. pr. 16.

» droit divin (1); que son AUTORITÉ sur son gou-
 » vernement est SUPRÊME (2); que le peuple est
 » libre d'adopter ou de rejeter la royauté, et qu'un
 » roi qui s'écarte des limites de la sagesse et qui
 » ne fait pas régner la justice, a pour juge la
 » nation même qu'il gouverne, et qu'il ne peut
 » être roi long-temps, s'il n'est un homme juste
 » et un citoyen soumis aux loix (3); qu'enfin la
 » vraie religion s'accorde avec la nature pour
 » abaisser et punir les têtes superbes qui veulent
 » s'élever au-dessus du PLAN HORIZONTAL de
 » l'égalité et de l'unité (4). *Au reste, mon cher
 Ariste, je n'ai plus qu'un mot à répondre à toutes
 vos déclamations emportées contre la philosophie mo-
 derne et irréligieuse. Vous prétendez qu'elle a fait
 beaucoup de mal. Hé bien! le tort en est à votre
 clergé. Il falloit qu'il vint s'unir à elle pour la tem-
 pérer. Si aux premières époques des réclamations de
 la philosophie, les ministres de la religion se fussent
 hâtés de régler leur enseignement sur l'esprit de la li-
 berté et de la démocratie évangélique, la philosophie,
 au lieu de se tourner contre la foi, en seroit devenue
 le plus inébranlable appui, et l'on auroit vu le flam-
 beau de l'intelligence humaine s'incliner devant
 celui de la révélation. Mais les ministres de la re-
 ligion ont commencé par déclarer du haut de la
 tribune sainte une guerre éternelle à toute doctrine
 contraire à leurs préjugés ou à leurs intérêts (5):*

— (1) Décr. p. 10. (2) V^e. pr. p. 18. (3) *Ibid.* (4) IV^e. pr.
 p. 6. et 7. (5) III^e. pr. p. 32. et 33.

Qu'est-il arrivé d'une conduite si injuste ? Ce qui arrive toujours lorsque la contradiction est brusque et passionnée. Dès que les philosophes ont vu les prêtres décidés à incorporer dans l'essence de la religion les idées aristocratiques de la théologie, ils ont cessé de distinguer eux-mêmes l'évangile de la superstition (1).

A R I S T E.

Non, Cléante, le clergé ne devoit point s'unir à la philosophie. Il faut la craindre et la fuir ; il ne faut point songer à la rendre bonne et utile aux hommes, parce qu'elle est essentiellement, et par son caractère le plus intime, le renversement de tout ce qui peut servir à nous rendre meilleurs et plus heureux ; parce que ce qui y paroît quelquefois de sain et de louable, n'est que l'artifice d'une hypocrisie, qui cache sous le masque de la bonne foi le dessein de nous tromper et de nous corrompre ; que sous l'apparence du zèle du bien public, elle nourrit le coupable projet de détruire toute autorité ; qu'elle ne feint de nous éclairer que pour nous aveugler davantage ; qu'elle médite la persécution en affectant la clémence ; qu'elle met en mouvement tous les ressorts du trouble et de la sédition, lors même qu'elle semble ne respirer que paix et ne prêcher que la modération (2). . . . Ou bien, si vous voulez absolument qu'on s'unisse, ne dites donc plus que les prêtres devoient s'unir aux

(1) III^e. pr. p. 35. (2) Esp. 229 et 230.

philosophes , mais dites plutôt que les philosophes devoient commencer par s'unir aux ministres de la religion , pour inspirer aux hommes l'amour de ce qui est bon , honnête et utile (1).

C L É A N T E.

Enfin , Ariste , l'événement va bien confondre vos odieux préjugés sur la philosophie de ce siècle. Vous l'accusiez d'avoir juré la ruine de la religion , l'extinction irrévocable de tout sacerdoce et de tout culte. Vous prédisiez que si jamais elle venoit à s'emparer de la force publique , on la verroit proscrire ouvertement le christianisme , bannir ses prêtres , et commander la démolition de ses sanctuaires. Hé bien ! vous avez vu et vous voyez encore aujourd'hui la force publique en la disposition de la philosophie , et la philosophie , loin de tourner sa puissance contre la religion , l'emploie toute entière à la régénération du christianisme et de son sacerdoce (2). Bientôt la société du genre humain se formera sur le modèle de la société éternelle et indivisible des personnes divines. La guerre et ses fureurs seront à jamais bannies de dessus la terre ; la douce paix et l'incorruptible justice se rencontreront et s'embrasseront sur tous les points du globe que nous habitons (3).

A R I S T E.

O Cléante ! pouvez-vous bien vous féliciter de voir la philosophie sur le trône , et croire à son

(1) Esp. 225. (2) III^e. pr. 37 et 38. (3) II^e. Instr. p. 20.

heureuse influence ? Qu'est-ce, je vous le demande, qu'est-ce que les philosophes maîtres de la destinée des peuples, sinon le pouvoir suprême changé, par son union avec tous les vices, en une toute-puissance infernale, pour la ruine et la désolation de toute la terre (1) ? *N'a-t-on pas toujours dit que* ces extravagants sophistes fouleroient aux pieds tout ce que la société a le plus d'intérêt à faire respecter sur la terre (2) ; *qu'ils porteroient la mort au sein des états, si leur force égaloit leur perversité* (3) ; que la philosophie *tendoit de sa nature et par le caractère particulier de l'esprit qui la pou-voit à la corruption des dernières sources, à l'abrutissement et à la dégradation de toutes les facultés humaines* (4). Il seroit aisé de vous représenter ce que deviendrait le monde, si jamais on s'avisait d'adopter dans la pratique les maximes étonnantes et désastreuses que nos intrépides législateurs ne cessent de semer dans le sein des peuples (5), si l'univers n'étoit plus régi que par l'inspiration de l'esprit philosophique. Représentez-vous des hommes prêts à se dévorer, et qui ne peuvent plus passer les uns devant les autres qu'avec la défiance et la terreur dont on est saisi à l'aspect des lions et des tigres (6). *O Cléante ! on se ressentira long-temps en France de la révolution déplorable que la philosophie a excitée dans les esprits et dans les mœurs. Nous n'avons que trop de*

(1) Esp. 192. (2) Ibid. 92. (3) Ibid. 230. (4) Ibid. 41.
 (5) Ibid. 46. (6) Ibid. 61.

tristes indices de la profondeur et de la durée de la plaie qu'elle a faite à tous les états de la société (1). On est forcé de convenir que jamais la jeunesse n'a été si dissolue, les loix plus méprisées, les devoirs plus négligés, la foi conjugale plus violée, l'autorité publique plus méconnue, et par conséquent tous les fondemens de la société plus ébranlés et plus chancelans que depuis qu'un fol enthousiasme a donné la vogue à leurs extravagances (2).

C L É A N T E.

Il semble, Ariste, que vous ayez juré de me contredire sur tous les points. Nous conversons depuis demi-heure ensemble, et je ne n'ai pas avancé une seule opinion que vous n'avez affirmé la proposition contraire. Vous êtes un contempteur implacable de la liberté publique et de la bienfaisante philosophie.

A R I S T E.

Vos clameurs frivoles ont beau vouloir étouffer la voix majestueuse de mes anciens instituteurs; rien ne me troublera dans ma sécurité profonde; et l'on ne me verra pas, au dernier jour de ma vie, déplorer mon aveuglement et abjurer mon erreur, pour mourir dans les bras et dans la foi de la miraculeuse philosophie (3).

C L É A N T E.

Et moi, ce que je professe aujourd'hui, je le

(1) Esp. p. 246. (2) Ibid. 241. (3) Ibid. 134.

professerai sur mon lit de mort. Je ne pourrais le révoquer sans être faux et menteur (1). Mais j'aperçois venir à nous le citoyen Eugène ; bon ; il arrive fort à propos. Il est décoré du ruban national ; ce signe est d'heureux augure. On me le fit connoître l'autre jour dans une société patriotique , et on me le désigna comme un citoyen excellent ; nos opinions seront les mêmes. Nous pourrons nous entendre, et peut-être vous convaincre.

(1) 1^{re}. Instr. p. 6.

(22)

AVERTISSEMENT.

EUGENE est un troisième disciple de M. Lamourette; comme Cléante, il a été formé par Lamourette évêque et patriote; mais il a été instruit à différentes heures et dressé sur un autre plan. Lamourette leur partageoit ses soins, et passoit de l'un à l'autre, selon que la tête lui chantoit, que la lune changeoit de quartiers, ou que les circonstances varioient. Ce nouveau disciple, aussi timide et respectueux que les deux premiers, n'exprime pas une opinion, et ne dit pas une phrase qui ne lui soit inspirée par son maître.

SECON DIALOGUE.

INTERLOCUTEURS:

ARISTE, CLÉANTE, EUGENE.

ARISTE, CLÉANTE, EUGENE.

CLÉANTE.

Bonjour , citoyen Eugene ; n'êtes-vous pas ami de la révolution françoise ?

EUGENE.

Pose m'en flatter.

CLÉANTE.

Votre présence me comble de joie. J'avois besoin d'un renfort ; vous me soutiendrez contre l'aristocratie désolante du citoyen Ariste. Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui vient évangéliser la justice et la liberté (1) !

EUGENE.

Voyons , où en étoit votre dispute ?

(1) Ouvrez au hasard quelqu'un des ouvrages de M. Lamourette.

A R I S T E.

Nous parlions des philosophes.

C L É A N T E.

Hé bien ! croyiez-vous , par exemple , qu'Ariste osoit justifier le sacerdoce de ne s'être pas uni à ces hommes sensés , aux premières époques de leurs réclamations , et de n'avoir pas réglé de bonne heure son enseignement sur l'esprit de la liberté et de la démocratie évangélique ?

E U G È N E.

Ariste sur ce point n'avoit peut-être pas absolument tort. Il est vrai de dire qu'avant la révolution et sous le despotisme des hommes hautains et durs , les prêtres auroient été des pasteurs séditioneux et indignes du ministère auguste qui leur étoit confié , qu'ils n'eussent pas exhorté à la patience , à l'obéissance , à la paix , et s'ils se fussent établis les détracteurs du gouvernement et des loix. (1).

C L É A N T E.

Mais écoutez , Eugène ; il appelloit ces philosophes , les malfaiteurs du genre humain ; il ne vouloit pas convenir que ce fussent des esprits réfléchis qui haïssoient , non pas la religion , mais ses abus. Il adoptoit les augures désolants de ces hommes inquiets et turbulents , de ces faux-prophètes , qui , sans aucun souci véritable du sort de la religion , publient sans cesse que c'est main-

(1) 1^{er} Pr. p. 23.

tenant que le regne de l'irréligion va commencer (1). Il disoit que les philosophes maîtres de la force publique renverseroient les objets les plus sacrés, abrolieroient tout sacerdoce et tout culte; comme s'il pouvoit venir dans la pensée d'un homme de bon sens que des hommes assemblés pour balancer et fixer les destinées d'un grand empire, s'abaissent jusqu'à la puérilité des petites passions, jusqu'à vouloir s'établir les exécuteurs du dessein de l'irréligion, et régler la constitution de l'état sur les spéculations surannées de l'esprit d'incrédulité (2); comme s'il n'étoit pas manifeste au contraire, que la philosophie emploie toute sa puissance à la régénération du christianisme (3); et qu'il va obtenir un éclatant triomphe. (4).

EUGENE.

Vous êtes bien extrême, mon cher Cléante, et mon patriotisme ne m'aveugle point sur beaucoup de choses. Il faut convenir de bonne foi que la philosophie a toujours été impie, désastreuse, farouche et ténébreuse (5). Loin d'attribuer comme vous à méchanceté les sinistres présages qu'ont formés bien des gens, dans l'origine de la révolution, je pense au contraire que c'étoient tous les hommes attachés à la foi qui disoient alors avec frémissement, que si jamais cette philosophie effrénée venoit à s'emparer de la force publique, elle effa-

(1) II^e. Pr. p. 26, 27, 35 et 36. (2) Décr. 13. (3) III^e. Pr. p. 38. (4) II^e. Pr. p. 36. (5) II^e. Instr. p. 21.

ceroit du milieu de nous jusqu'aux dernières traces
 du christianisme. Tout paroissoit lui promettre en
 effet le bannissement irrévocable de la foi (1).
 On ne peut se dissimuler que la mesure d'influence
 de l'impiété n'ait été grande dans ce qui a été
 déterminé sur le sort de la religion. On a soumis ses
 ministres à des épreuves violentes ; on a trop ac-
 cordé à la hardiesse des idées philosophiques ; on
 a conçu des desseins funestes à l'accroissement
 de l'église ; on a exécuté trop brusquement des
 vues d'abaissement et de vengeance ; *et je vous*
avoue franchement que j'ai regardé alors comme
 un grand miracle de la providence que la religion
 ait résisté à tous les moyens de destruction dont
 ses ennemis se sont trouvés tout-à-coup si puis-
 samment pourvus (2). *Aujourd'hui même je com-*
mence à craindre que le miracle ne cesse ; Je ne
vois plus, comme ces jours passés, l'œuvre de
 l'impiété rétrograder, et le Christ de Dieu s'a-
 vançant sur les pas de la liberté au sein de tous
 les empires (3). *Ma vision s'obscurcit ; l'effroi me*
gagne ; et on ne peut plus se cacher qu'il existe
 au milieu de nous une conspiration contre le
 christianisme ; et que des esprits dangereux sem-
 blent s'être engagés à empêcher que la révolution
 ne finisse, avant que tous les temples ne soient
 renversés et tout sacerdoce détruit. C'est - à - dire
 que la désolante impiété ne rougit pas de nous
 indiquer ses abymes comme la perfection du bon-

(1) II^e. Instr. p. 21, 22, 23. (2) Ibid. (3) Ibid. 23. 19.

heur public et de vouloir nous montrer dans notre rupture avec le ciel, le suprême triomphe de la liberté des François. (1).

C L É A N T E.

Je soutenois encore, M. Eugene, contre cet aristocrate que sous notre ancien et mauvais gouvernement, les deux extrémités de la domination et de la dépendance étoient également inhabiles à se pénétrer de la doctrine de la foi, et qu'il étoit impossible de faire goûter les maximes de la résignation et de la paix aux malheureux que faisoit l'ancien régime (2).

E U G E N E.

Prenez garde, mon cher Cléante, vous allez encore trop loin. Celui qui connoît et observe la religion, a la même raison que Dieu de tout voir sans s'étonner et sans sortir de son repos. Il trouve dans le sentiment de son éternité, un principe de supériorité. Toutes les prospérités et les revers du temps ne touchent, pour ainsi dire, que les accessoires de sa vraie existence (3). Eh! qu'importe en effet à l'homme, que le court instant qu'il a à vivre, s'écoule dans l'état de servitude ou dans l'état de liberté (4)?

A R I S T E.

Courage, Messieurs; je vous laisse faire et j'attends paisiblement que vous vous soyez accordés.

(1) Can. p. 5. (2) II^e. Pr. p. 34. (3) I^{er}. Pr. p. 5. (4) II^e. Instr. p. II.

CLÉANTE.

Enfin, osez-vous approuver, M. Eugene, cette dernière opinion de M. Ariste ? Je lui affirmais que l'évangile est essentiellement démocrate (1) ; que la religion, juste comme la nature, ne voit l'autorité qu'où est la société (2) ; qu'elle désavoue cette erreur humaine, qui a asservi tous les peuples aux caprices d'un petit nombre d'hommes (3) ; et qu'elle s'accorde avec la saine philosophie pour proscrire du sein des sociétés tout ce qui s'y élève de contraire à l'unité, tout ce qui blesse l'égalité imprescriptible des droits et des devoirs d'homme et de citoyen (4). Et il prétendoit au contraire qu'obéir aux rois étoit un devoir parallèle à celui d'adorer la divinité.

EUGENE.

Je suis bien fâché, citoyen Cléante, de vous voir toujours traverser la vérité. Mais, franchement, l'évangile ne me semble pas plus démocrate, qu'aristocrate ou monarchique. Sa loi sainte, spirituelle par sa nature, s'allie avec les différentes formes de gouvernement, et affermit leurs constitutions diverses. Elle assure aux dépositaires de l'autorité publique, quels qu'ils soient, le respect et l'obéissance (5). Loin que le véritable christianisme commande l'insurrection contre la tyrannie ; l'église a constamment révééré l'ordre de Dieu

(1) Disc. (2) Décr. Avert. p. 2. (3) Ibid. 10. (4) Décr. p. 14. (5) Let. p. 14.

dans les princes même qui l'ont persécutée le plus cruellement ; et les droits de la puissance publique sont scellés du même sang qui rend témoignage à l'évangile (1).

C L É A N T E.

Il est si vrai, M. Eugene, que l'évangile est essentiellement démocratique, et que c'est dans sa doctrine qu'ont été puisés tous les principes d'unité et d'égalité qui font l'ame de nos loix, que l'assemblée constituante a cru que c'étoit une grande pensée d'attacher le sacerdoce à sa constitution (2). Elle a donné à la religion de nos ayeux des droits solennels à la protection de la loi (3). Elle lui a créé une existence publique (4). Les pasteurs ont été élus en vertu d'une loi constitutionnelle (5). Chacun est devenu tout ensemble l'homme de Dieu et l'homme de la loi (6). Accord précieux ! Harmonie sainte du sacerdoce et de l'empire (7) ! Ah ! puisse-t-elle durer toujours ! Qu'on se garde bien de réduire les prêtres à une nullité politique (8). Qu'on enchaîne toujours davantage la constitution de la liberté à l'indestructibilité de la religion (9).

E U G E N E.

Ne croyez pas, Cléante, que ce soit une des sages opérations de l'assemblée et une des grandes

(1) Let. p. 15. (2) Disc. (3) Can. 6. (4) II^e. Instr. p. 60. (5) Disc. (6) II^e. Instr. p. 61. (7) Ibid. 67. (8) Disc. (9) Can. 8.

pensées de nos législateurs d'avoir distingué une religion et de lui avoir donné une existence légale. Il est aussi dangereux qu'il est contradictoire, de rendre la religion constitutionnelle dans un état où l'existence civile est accordée à d'autres que ceux qui la professent. Tout gouvernement où la religion est incorporée à la loi est une théocratie ou une tyrannie. Vraie ou fausse, une religion est par sa nature un ordre excentrique à tout système social. Mais le catholicisme sur-tout, la seule religion divine ne doit appartenir à la physionomie politique d'aucun peuple. Son essence est d'être un attribut commun à toute notre espèce. Porter une loi en sa faveur ne fait que dénaturer son caractère. Une telle adoption le profane au lieu de l'honorer (1).

C L É A N T E.

En vérité, M. Eugene, je ne sais pas quel est ce patriotisme que vous vous vantez d'avoir. Vous avez approuvé toutes les opinions d'Ariste, et voilà que vous déclamez encore contre la religion constitutionnelle. On dirait que vous voulez favoriser le culte des réfractaires. On soupçonnerait que vous prêtez l'oreille aux insinuations passionnées de ces faux zélateurs de la cause de Dieu (2), de ces ecclésiastiques indomptables, perturbateurs (3), turbulents, satyriques, haineux (4), contempteurs implacables de l'autorité publique (5), qui tien-

(1) Décr. p. 17. et 18. (2) 1^{re}. Inst. p. 11. (3) Aver. 2.
 (4) 1^{re}. Inst. p. 10. (5) Ibid. 11.

nent une conduite immorale, inique, indécente, et destructive de la religion (1); qui répandent le poison des plus absurdes erreurs, et toutes les maximes du fanatisme le plus effréné (2), et dont toutes les résistances ne sont au foyer dont elles émanent que la lutte de l'esprit de despotisme contre la délivrance du peuple (3).

EUGENE.

Treuve à ces déclamations, Cléante. Il faut plaindre des hommes que leurs regrets du passé rendent plus malheureux que dangereux, et qui ne sauroient plus opposer que les impuissantes résistances de leurs habitudes (4)! Hélas! il n'y a pas de générosité, ni de courage à accabler de nos malédictions ceux que nous avons vaincus. Ne sont-ils pas assez punis par le naufrage de tous leurs desseins, sans que vous ajoutiez au poids des passions et des chagrins qui les consomment, celui de votre indignation et de vos mépris? Les hommes véritablement bons, se contentent des avantages de la victoire. Ils épargnent à l'ennemi désarmé les amertumes d'un triomphe inhumain et inutile. Il y a dans la fureur de vouloir poursuivre et tourmenter même un méchant, je ne sais quoi de si lâche et de si bas, que lorsque nous tombons dans cette injustice, l'estime des âmes honnêtes se détourne égale-

(1) I^{er}e. Instr. p. 12. (2) Ibid. 11. (3) II^e Instr. p. 25.
 (4) II^e. Pr. p. 37.

ment du vainqueur et du vaincu , et qu'on s'intéresse même davantage au sort de celui qui a mérité l'humiliation qu'il endure (1). *Et puis , je peux vous assurer , Cléante , que sans partager l'opinion des prêtres non-assermentés , je connois au milieu d'eux des hommes sincèrement attachés à la religion et à leurs devoirs , j'y révere un nombre d'hommes vraiment incorruptibles et inappréciables ; ce que je me ferai un devoir d'honorer toute ma vie , ce sont les gens de bien des deux opinions opposées. Il ne peut subsister de division réelle qu'entre les bons et les méchants. Si nous nous rencontrons au point central de la probité et de la vertu , nous sommes essentiellement uns , et nous nous devons cette tendresse et cette confiance , qui font le charme de la sociabilité humaine (2). O Cléante ! respectons et observons la loi de la charité. Tout le reste meurt , la charité ne meurt jamais (3).*

C L É A N T E.

Mais quoi , Monsieur , n'est-ce pas un grand crime à tous ces prêtres de blasphémer dans leur cœur la sagesse des loix établies pour la régénération du sacerdoce (4) ?

E U G E N E.

Non , je ne ferai jamais un crime à un prêtre de bonne foi , de ne pouvoir accorder avec la

(1) II^e. Pr. p. 38. (2) Avert. p. 9. (3) II^e. Pr. p. 39. (4) Av. p. 2.

voix de sa conscience le prononcé du serment que l'autorité publique exige de tout prêtre fonctionnaire public (1).

C L É A N T E.

Ah ! si vous aviez comme moi une conviction profonde et imperturbable de la vérité et de la sainteté des principes qui justifient la constitution civile de l'église de France (2) ! *Si vous sentiez comme moi que* le clergé de la loi est le seul qui ait son existence posée sur une racine vivante et profonde (3), et que l'institution chrétienne vient d'être transportée sur ses fondements primitifs et augustes (4) !

E U G E N E.

Vous vous exaltez, Cléante. Ce transport dont vous me parlez est d'abord une chose absolument impossible. Car les représentants de la Nation n'ont envisagé la religion que par ses rapports physiques et politiques avec l'institution civile. La puissance publique n'a réglé ni voulu régler notre sacerdoce que selon l'existence légale qu'il a acquise (5); elle n'a touché qu'à une discipline extérieure (6). *Ensuite, a-t-elle eu le droit de la régler ? Ce droit appartient-il à l'église, ou n'est-il qu'un pouvoir humain ? Ce point reste au rang des opinions toujours soumises à un libre examen (7). Nous tenons tous au fond*

(1) Av. p. 2. (2) I^{re}. Instr. p. 4. (3) II^e. Instr. p. 24.
 (4) *Ibid.* p. 23. (5) I^{re}. Instr. p. 21. (6) Let. p. 15. (7) *Ibid.*
 p. 16.

de la religion et au tronc de la vie éternelle (1). Que nous importe qu'on refuse de reconnoître les nouveaux évêques sous le caractère d'évêques ? Laissons tous ces misérables débats et ces inutiles disputes où la religion nous défend d'entrer, et ne nous inquiétons plus de l'incompatibilité de nos idées et de nos systèmes (2).

C L É A N T E.

Des systèmes, Monsieur ! Eh ! quoi, il n'y a pas un mot, pas un fait, pas un seul témoignage, qui dépose même confusément contre la constitution civile du sacerdoce françois, ni dans les livres de l'ancien testament, ni dans ceux du nouveau, ni dans les écrits des apôtres, ni dans la pratique des premiers âges du christianisme. Et pour trouver des exemples et des usages contraires à ce que la loi fait aujourd'hui, il faut partir des premières époques de la dégénération du clergé (3). Ainsi sur les élections, par exemple, il est évident que les nouveaux pasteurs sont appelés par les suffrages du peuple comme aux premiers temps du christianisme (4).

E U G E N E.

Vous avez grand tort, Cléante, d'invoquer les faits et les usages, retranchez-vous seulement dans la question de droit. Car on allegue bien des pratiques et des coutumes de l'antiquité ecclésiasti-

(1) Av. p. 12. (2) *Ibid.* p. 15. 11, 9. (3) 1^{re}. Instr. p. 16. 17. (4) Let. p. 1.

que (1). L'église a constamment usé du pouvoir de faire des loix concernant son régime extérieur et sa police locale , quoiqu'elle n'en ait point décidé l'institution divine (2). Que le clergé ait eu autrefois une grande influence dans les dispositions relatives aux démarcations , érections ou suppressions des églises , et les élections des ministres de la religion , c'est aussi un fait qui n'est contesté par personne (3).

A R I S T E .

Ceci devient long , Messieurs. Il me tarde de trouver enfin dans la constitution du clergé quelque point sur lequel vous puissiez vous entendre et qui m'offre un résultat précis à combattre. Je vais vous aider moi-même à débrouiller vos opinions par des interrogations rapides. Voyons , par exemple , approuvez-vous tous deux l'élection des pasteurs catholiques par les juifs citoyens François ?

C L É A N T E .

Sans doute. Cet article est enfermé dans la constitution. Je l'ai toute jurée , et je la maintiendrai toute entière (4). Je suis profondément convaincu de la sainteté de ses principes. J'en prends à témoin ce Dieu saint qui doit nous juger tous au grand jour de la clôture des siècles (5).

E U G E N E .

Je blâme cet article. Comment concevoir en effet

(1) II^e. Instr. p. 64. 65. (2) Let. p. 16. (3) II^e. Instr. p. 64. et 65. (4) M. Lamourette a juré sans restriction. (5) I^{re}. Instr. p. 1. et 2.

la possibilité que les juifs élisent des hommes dont le ministère doit être d'annoncer la fin de la synagogue. (1) ?

A R I S T E.

Et sur la destitution des pasteurs non assermentés, quel est votre avis ?

C L É A N T E.

Je les appelle les anciens pasteurs. Ils ont précédé les autres sur les sièges de France ; et par l'effet de leur déplacement, les nouveaux ont été mis en possession de leurs églises (2).

E U G E N E.

Dites, de leurs revenus. Car ces anciens pasteurs conservent tous leurs anciens rapports avec l'existence spirituelle et divine du christianisme. Ils peuvent toujours exercer leur sacerdoce et leurs pouvoirs dans l'orbite spirituel de la religion. Ils sont simplement rayés du tableau des fonctionnaires de l'état (3).

A R I S T E.

Bon : c'est-à-dire, qu'ils sont toujours vrais pasteurs spirituels, ce que nioit Cléante. Maintenant je vous prie, quelle part attribueriez-vous au peuple dans le gouvernement de l'église ?

E U G E N E.

Aucune. Sans doute le peuple entre autant dans l'essence de l'église que ceux qui la gouvernent.

(1) II^e. Instr. p. 40. (2) I^{ère}. Instr. p. 18. et 19. (3) II^e. Instr. p. 61. et 62.

Mais je n'ai garde de dire pour cela qu'il partage le gouvernement spirituel (1).

C L É A N T E.

Pour moi, j'approuve expressément un ouvrage qui a pour but d'établir la souveraineté spirituelle du peuple et son droit au gouvernement de l'église. C'est la religion nationale de l'abbé Fauchet. Je conseille instamment à tout homme un peu exercé aux choses qui sont profondément pensées, de lire et relire cet ouvrage. C'est, quoiqu'en aient dit quelques aristarques théologues, un chef-d'œuvre de logique et d'éloquence (2).

A R I S T E.

Encore une question. Croyez-vous à la suprême juridiction du pape ?

C L É A N T E.

Le pape n'a qu'une autorité d'inspection, qui n'a rien de commun avec une plus ample juridiction spirituelle et divine. Il préside seulement ceux qui lui sont égaux en dignité, en caractère et en puissance (3).

E U G E N E.

Moi je pense au contraire que le droit du pape c'est d'être reconnu pour avoir la primauté d'honneur et de juridiction ; c'est-à-dire ; pour posséder la prérogative de convoquer les conciles, d'y pré-

(1) II^e. Inst. p. 63. (2) I^{er}. Pr. p. 20. (3) II^e. Instr. p. 34. et 36.

sider , d'en faire exécuter les décrets , d'être le dépositaire des saints canons , de pouvoir les interpréter au besoin , d'en dispenser selon sa prudence , et même d'en faire de nouveaux ; de reprendre et de CORRIGER au nom de Jésus-Christ , tout fidele , de quelque condition qu'il soit ; ET MÊME ELS ÉVÊQUES (1).

A R I S T E .

Et sur les brefs apostoliques , qu'en dites-vous , Messieurs ?

C L É A N T E .

Les jugemens que le pape a prononcés , et les peines qu'il a décernées , sont frappées d'une nullité radicale (2). C'est un jugement scandaleux , immoral , imprudent , dangereux , anticatholique , et enfin , *il faut trancher le mot* , hérétique (3).

E U G E N E .

Il me semble plus commode et plus décent de douter de l'authenticité des brefs. J'adopte avec une entière confiance , les sentiments et les idées si satisfaisantes de M. Charrier (4). Je ne vois rien qui distingue ces brefs des piéces fausses et des libelles dont nous sommes inondés. Ils doivent tous être regardés comme apocryphes (5). Et sur le tout je me garderai jamais de dire que le pape est hérétique. Je professe solennellement mon indissoluble union , par la profession de la même foi catholique avec sa sainteté , comme étant assise dans la chaire de

(1) II^e. Instr. p. 58. (2) *Ibid.* 25. (3) *Ibid.* 69. (4) *Ibid.* 102. (5) *Ibid.* 75.

S. Pierre, prince des apôtres, dont l'enseignement se perpétue d'âge en âge par l'organe de ses successeurs (1), et je serai toujours attentif à la voix du chef des pasteurs (2).

C L É A N T E.

Allez, Monsieur Eugene, n'en dites pas davantage. Il y a trop long-temps que vous m'excédez. Vous êtes indigne de la révolution par vos timides ménagements.

E U G E N E.

Et vous, vous la perdez par vos excès.

C L É A N T E.

Vous êtes un endormeur.

E U G E N E.

Et vous un enragé.

C L É A N T E.

Un lâche Feuillant.

E U G E N E.

Un farouche Jacobin.

A R I S T E, riant.

Ah! ah! Messieurs, cela est excellent! Mon aristocratie n'a plus rien à faire; votre patriotisme se dévore et se détruit tout seul.

C L É A N T E.

Vous riez, Monsieur Ariste: il vous sied bien de rire! vil flatteur des grands!

(1) Lettre de communion écrite au pape par M. Lanourette, p. 2. (2) *Ibid.* p. 3.

A R I S T E.

Vil courtisan du peuple !

C L É A N T E.

*Vous n'avez pas dit un mot qui ne soit un blasphème
contre la patrie.*

A R I S T E.

*Vous n'avez pas exprimé une opinion qui ne soit
exagérée ou fausse.*

C L É A N T E.

*Malheureux aristocrate ! pour vous couvrir de
confusion il me suffiroit de vous nommer l'homme
immortel qui m'a formé. Car je veux bien que vous
sachiez que je suis le disciple d'un grand maître , et
je ne vous ai pas redit une phrase qu'il ne m'ait dit
tout le premier.*

A R I S T E.

*Et moi , si je vous apprenois aussi quel est le
philosophe sage et profond qui m'a donné des leçons !
Je me ferai toujours gloire de suivre ses pensées.
En m'entendant vous l'avez entendu lui-même.*

C L É A N T E.

*Ah ! quel homme que mon maître ! Il ne parle
et ne pense jamais comme les autres. Chez lui tout
s'enfle et s'agrandit ; tout est vaste , étonnant , mer-
veilleux , prodigieux , inconcevable. Ce n'est qu'in-
finité et immensité. Il a saisi tous les rapports du
système de l'éternel (1). Il contemple les vicissitudes*

(1) II^o. Instr. p. 13.

séculaires dans leur correspondance avec le dessein de la souveraine sagesse (1). *Il m'a dit souvent en me développant sa sublime théorie : O Cléante, mon intelligence est frappée de l'harmonie et du concert, qui réunit en une économie stable et indivisible la sphere des choses humaines et l'orbite de l'infini. Ecoutez, ô Cléante, et entrevoyez au moins ce fil si caché et si enfoncé qui joint ensemble les vérités les plus mystérieuses avec les principes les plus connus de votre raison (2)!*

A R I S T E.

Et le mien, ô Cléante, a fait des ouvrages qui ne peuvent être lus que par ceux qui sont exercés à habiter avec eux-mêmes et à réfléchir avec quelque profondeur (3). Il a expliqué les mysteres. Il s'est inséré dans les splendeurs de la trinité. Il a rendu son activité harmonique avec cette grande force qui se déploie sans interruption dans l'infini. Il a connu le miracle qui se consomme dans les gouffres les plus enfoncés de cette région inabordable (4)! Puissé-je revoir bientôt cet homme étonnant!... éloigné de Paris et en voyage depuis quelques années, je l'ai perdu de vue. Sans doute, il pleure en ce moment au fond de quelque retraite, et dans le silence d'une ame recueillie, sur les malheurs de son pays, qu'il aimoit si tendrement, et sur les ravages de la philosophie, qu'il avoit si bien prévus (5).

(1) I^{er}. Pr. p. 6. (2) IV^e. Pr. p. 33. (3) Phil. préf. p. xxxij.
 (4) Ibid. 80. (5) Voyez plusieurs endroits de ses ouvrages, entr'autres, Esp. p. 86. et 248. etc.

C L É A N T E.

*Allez, Ariste, votre maître étoit un aristocrate.
Il n'étoit qu'un sot.*

A R I S T E.

Et le vôtre est un démagogue, et je l'appelle un fou.

C L É A N T E.

Vous êtes le disciple de quelque valet du vieux régime.

A R I S T E.

Vous êtes l'élève de quelque suppôt des clubs.

E U G E N E.

Messieurs, je suis plus heureux que vous. J'ai aussi reçu des leçons. Mais c'étoient celles d'un homme vraiment impartial et remarquable par son esprit de paix, de modération et de charité. Il a passé toute sa vie dans la méditation et l'analyse des différentes parties de la science ecclésiastiques. Tous ceux qui l'ont connu lui ont unanimement et perséveramment accordé l'estime qui est dûe à un homme doué d'une raison sage et d'une ame essentiellement morale (1). Les opinions patriotiques et modérées que jè vous ai exprimées sont précisément les siennes.

C L É A N T E.

Grand et magnifique éloge! Votre maître est quelque patriote hypocrite, aux gages de la liste civile.

A R I S T E.

Messieurs, nous voilà tous trois disciples de trois maîtres. Il me tarde beaucoup de savoir le nom des

(1) 1^{ere}. Instr. p. 4. et 5.

vôtres. Je vous dirai le nom du mien. Vous saurez d'abord que c'étoit un ecclésiastique , membre de la congrégation de S. Lazare.

CLÉANTE.

Et le mien aussi.

EUGENE.

Et le mien aussi.

ARISTE.

La rencontre est singulière. Ils se seront peut-être connus. . . Au reste depuis plusieurs années , l'ecclésiastique dont je vous parle n'appartient plus à cette congrégation. Il y a essayé quelques désagréments. Ses confreres , gens mal aisés à vivre , l'ont contraint d'en sortir.

CLÉANTE.

Que dites-vous là ? Pareille chose est arrivée à mon maître.

EUGENE.

C'est l'histoire du mien. . . Vite . . . Achevez. Son nom ?

ARISTE.

Il s'appelle Lamourette.

EUGENE ET CLÉANTE.

Lamourette ! . . . Lamourette ! est-il possible ?

CLÉANTE.

Quoi ! Lamourette d'Arras ?

ARISTE.

Oui.

EUGENE.

Quoi ? Lamourette , aumônier des religieuses à Chaillot ?

A R I S T E.

Oui.

C L É A N T E.

Ciel ! c'est aussi mon maître.

E U G E N E.

Dieu ! je n'en eus jamais d'autre.

A R I S T E.

Cela n'est pas croyable. Et où est-il à présent ?

E U G E N E.

Evêque à Lyon , député à l'assemblée.

C L É A N T E.

Mais de grace , Ariste , ne nous trompez-vous point ? Dites : Est-il bien vrai que l'abbé Lamourette vous ait formé , qu'il vous ait suggéré toutes vos maximes ?

A R I S T E.

Je vous le répète. Je n'ai pas dit un mot qui ne soit dans ses ouvrages. Voyez l'Esprit des philosophes , la Philosophie de la Foi , les Délices de la Religion , les Considérations sur la vie religieuse. Tous lui appartiennent. Tous portent son nom. Il les a faits avant la révolution. Mes citations sont exactes. Vérifiez.

E U G E N E.

Et moi , voilà ses Prônes , Mandemens , Discours. Prenez et lisez. Toutes mes phrases s'y trouvent.

C L É A N T E.

Toutes les miennes aussi.

A R I S T E.

La chose est avérée. Il a vingt faces ; il joue tous les rôles , et ses disciples sont ses dupes.

E U G E N E.

O le fourbe !

C L É A N T E.

O le traître !

E U G E N E.

Et il m'avoit juré par Jesus-Christ et par son saint avènement.

C L É A N T E.

Et il m'entretenoit sans cesse de sa conviction imperturbable.

A R I S T E.

Quelle perversité dans le cœur !

E U G E N E.

Quelle misère dans l'esprit !

C L É A N T E.

Lui qui plaçoit par-tout , des coordonnances et des rapports , il n'a pu s'entendre lui-même.

E U G E N E.

Lui qui avoit saisi le système de l'éternel , et la chaîne des êtres , il n'a pu tenir la chaîne de ses vagues pensées.

C L É A N T E.

Qu'il me fait à présent de pitié avec tous ses grands mots !

A R I S T E.

L'ambition l'a perdu. Elle a faussé son esprit.

EUGENE.

Je meurs de honte ; de m'être laissé engouer par un tel homme ; qu'on ne me parle jamais plus de cet écrivain famélique : je méprise sa plume vénale , je me moque de sa conviction postiche , je me ris de son enthousiasme de commande , et j'abhorre ses serments toujours faux.

CLÉANTE.

Je renonce à mon patriotisme comme à lui. Je n'aimois et ne célébrois la révolution que sur sa parole. J'étois dupé par ses mots , je répétois sans les comprendre de grandes phrases qu'il me disoit sans les croire.

ARISTE.

Et moi , Messieurs , je garde les opinions qu'il m'a données , parce qu'elles étoient bonnes ; mais je renonce à lui , parce qu'il les a méchamment trahies.

ERRATA.
Pag. 11. dans les notes. (2) Phil. lisez (1) Phil.
Ibid. (4) Ibid. lisez (4) Ibid. 10.
Pag. 12. notes , lig. 1. V^e. Pr. p. 15. lisez , V^e. Pr. p. 13.
Pag. 15. notes , lig. 1. (1) Esp. p. 13. lisez , I^{er}. Pr. p. 13.
Pag. 30. notes , lig. 2. (6) Ibid. 34. 35. lisez , (6) Ibid. 31. 34.
Pag. 44. notes. (2) Ibid. 15. lisez ; (2) Ibid.